



atteste que

CHAMBRE SYNDICALE DES FLEURISTES D'ILE DE FRANCE

- 3 rue Hassard 75019 Paris France métropolitaine
Numéro de Déclaration d'Activité : 11751136075

est certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation - Actions de formation par apprentissage

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B01994

Valide du 30/09/2021 au 29/09/2024 - Première émission le 30/09/2021

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président